

# PEYRE

IMMOBILIER

## BAREME DES PRESTATIONS 2025

### HONORAIRES DE VENTE

*à la charge du vendeur*

Jusqu'à 300 000 € .....	15 000 € TTC
Mandat simple .....	5 % du prix HAI
Mandat exclusif .....	4 % du prix HAI*

### HONORAIRES DE LOCATION

*à la charge du locataire*

1. Bail vide ou meublé soumis à la loi n°89-462 du 6 juin 1989
  - Honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction du bail : **12 € TTC/m<sup>2</sup>**
  - Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : **3 € TTC/m<sup>2</sup>**
2. Bail soumis au Code Civil (résidence secondaire et bail société)
  - Honoraires : 1 mois du loyer annuel TTC charges comprises

### HONORAIRES DE LOCATION

*à la charge du bailleur*

Honoraires de négociation, de visite, de constitution du dossier, de rédaction du bail et de réalisation de l'état des lieux d'entrée :  
1 mois du loyer annuel TTC charges comprises

### HONORAIRES DE GESTION

*à la charge du bailleur*

Honoraires sur les encaissements hors dépôt de garantie : **6,8 % TTC**

\*Honoraires d'agence inclus